








Pack Silence 10 recommandations pour l'utilisateur

À lire impérativement, avant installation, pour le bien-être acoustique de tous

L'acoustique est un critère déterminant pour choisir une pompe à chaleur. Grâce aux nouvelles technologies, le niveau sonore des PAC a considérablement baissé ces dernières années. Il faut cependant respecter quelques règles simples en termes de sélection, d'installation, d'emplacement. L'AFPAC vous propose 10 recommandations faciles à suivre afin de profiter tranquillement des performances de votre future pompe à chaleur.

- 1** Faire appel uniquement aux installateurs qualifiés RGE Pompe A Chaleur
- 2** Exiger une PAC certifiée Eurovent, NF PAC ou HPKeymark 
- 3** Suivre les informations et recommandations formulées par l'AFPAC 
- 4** Déposer en Mairie votre « déclaration préalable de travaux » conformément au PLU (dans l'existant)
- 5** Trouver avec votre installateur le meilleur emplacement pour le groupe extérieur en intégrant bien la notion d'acoustique tant au niveau de l'utilisateur que dans le respect de la tranquillité des voisins 
- 6** Être attentif pour les unités intérieures ou les chauffe-eau thermodynamiques, à l'emplacement, notamment vis-à-vis des pièces de vie de l'utilisateur et des voisins mitoyens
- 7** Vérifier auprès de l'installateur que les mesures nécessaires seront prises afin de limiter la transmission du bruit et des vibrations de la PAC chez l'utilisateur et ses voisins mitoyens ou non
- 8** Faire estimer par l'installateur le niveau potentiel de nuisance acoustique afin de respecter le décret 2006-1099 du 31/08/2006 
- 9** Valider avec votre installateur le respect des règles de l'urbanisme (dont PLU), des règlements de copropriété et du code de la santé publique : articles R.1334-30 à 37 et R.1337-6 à 10-2. www.ecologie.gouv.fr/acoustique-et-batiment 
- 10** Demander un contrat d'entretien selon les préconisations du fabricant de la PAC pour maintenir son bon fonctionnement. Sans préconisations particulières du fabricant, respecter un entretien annuel.

Retrouvez toutes les recommandations de la Commission acoustique de l'AFPAC sur www.afpac.org

À télécharger gratuitement !



Scannez-moi